

SILVIA ALEJANDRA FERNÁNDEZ DE GURMENDI (ARGENTINE)

Le Docteur Silvia Fernández de Gurmendi, diplomate de carrière, a été juge et Présidente de la Cour Pénale internationale. Elle a plus de trente ans d'expérience en droit international pénal, droit international humanitaire et droit des droits de l'Homme.

Elle a participé à la création et à la mise en œuvre de la Cour pénale internationale, ainsi qu'au fonctionnement de cette institution en y occupant diverses fonctions.

Elle est actuellement Représentante spéciale de l'Argentine auprès de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA, International Holocaust Remembrance Alliance), Présidente de l'Action mondiale contre les crimes de masse (GAAMAC, Global Action Against Mass Atrocities Crimes) et Présidente de la Société latino-américaine de droit international (SLADI-LASIL).

Elle est née à Córdoba (Argentine) le 24 octobre 1954.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

I. COUR PÉNALE INTERNATIONALE

A. Juge et Présidente de la Cour pénale internationale (2010-2018)

De janvier 2010 à mars 2018, Silvia Fernández de Gurmendi a été juge de la Cour pénale internationale. Elle en est devenue la Présidente en 2015.

En tant que **juge**, elle a été affectée à la Section préliminaire et, par la suite, à la Section des appels.

En tant que **Présidente** de la Cour, elle a axé son mandat sur la promotion de réformes visant à améliorer l'efficacité et l'efficacéité de l'institution et, en particulier, à accélérer les procédures pénales et à accroître la qualité de la justice rendue. Elle a encouragé la cohésion, mené l'examen collectif du cadre procédural par tous les juges et mis en œuvre des mesures destinées à améliorer les méthodes de travail, à identifier les bonnes pratiques et à harmoniser la jurisprudence des chambres.

Conformément au principe de la Cour unique, elle a pris des mesures visant à renforcer les interactions entre les divers organes de l'institution, à éviter les doubles emplois et à favoriser une vision commune autour d'objectifs partagés.

Aux fins de faciliter l'évaluation des activités de la Cour et d'en accroître l'efficacité, elle a élaboré des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer les actions menées dans les secteurs clés (procédures judiciaires, administration, sécurité et accès des victimes à la justice).

Au cœur des réformes judiciaires, elle a encouragé des initiatives visant à faciliter l'accès des victimes à la justice ainsi que leur participation aux procédures, à promouvoir un système de réparation plus efficace pour le préjudice subi, et à accroître au niveau international la connaissance et la

compréhension des fonctions du Fonds d'affectation spéciale pour les victimes pour davantage de soutien.

Les principales réformes et initiatives promues, ainsi que plusieurs recommandations d'actions à court terme, figurent dans son Rapport de fin de mandat daté du 9 mars 2018 (<https://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=180309-pres-report>).

B. Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (2003-2006)

Avant de devenir juge à la Cour, Silvia Fernández de Gurmendi a été chef de Cabinet du Bureau du Procureur puis elle a été la première directrice de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération (2003-2006).

C. Création et établissement de la Cour pénale internationale (1995-2002)

Silvia Fernández de Gurmendi a commencé sa carrière diplomatique en 1989. Dès ses débuts, elle s'est occupée d'affaires juridiques en exerçant diverses fonctions au service juridique du Ministère des Affaires Étrangères d'Argentine ; elle a aussi occupé le poste de Conseiller Juridique de la Mission permanente de l'Argentine auprès des Nations Unies à New York (1994-2000). Elle a participé de manière déterminante aux efforts multilatéraux visant à créer la Cour pénale internationale, dans les circonstances suivantes :

1995-2000 À la tête de tout le processus de négociation sur les dispositions de procédure pénale de la Cour contenues dans le Statut de Rome et le Règlement de procédure et de preuve.

1995-1998 Vice-présidente du Comité ad hoc pour la création d'une cour pénale internationale et de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, qui ont conduit à la Conférence de Rome.

1998 Conférence de Rome Vice-présidente du Comité plénier (forum de négociation) et coordinatrice du groupe de travail sur la procédure pénale.

2001-2002 Commission préparatoire de la Cour pénale internationale

- Présidente du groupe de travail sur le crime d'agression.
- Présidente du *mécanisme interlocutoire*, groupe d'experts devant préparer l'établissement en pratique de l'institution en coordination avec les Pays-Bas, pays hôte. Entre autres fonctions, le groupe a identifié l'infrastructure de base nécessaire à la mise en œuvre de la Cour et élaboré des plans d'action dans divers domaines : ressources humaines, finances, informatique, sécurité, gestion des locaux, information au public et questions juridiques. Le groupe a aussi recruté du personnel pour s'occuper du fonctionnement de la Cour à ses débuts.

II. RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT

Outre les questions relatives à la Cour pénale internationale, Silvia Fernández de Gurmendi a présidé aux efforts visant à renforcer l'État de droit par l'adoption de normes internationales et l'intensification de la coopération dans les domaines du droit international humanitaire, du droit international pénal et de la justice transitionnelle, notamment en occupant les fonctions suivantes :

- Vice-présidente et coordonnatrice des négociations du Comité spécial de la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, laquelle a défini les attaques contre les missions de maintien de la paix des Nations Unies et autres opérations équivalentes comme des crimes de guerre. Cette définition a par la suite été incorporée au Statut de Rome parmi les crimes de guerre relevant de la compétence de la Cour pénale internationale ;
- À la tête du processus international de rédaction de la Déclaration de 1994 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international puis de la Déclaration supplémentaire de 1996. Silvia Fernández de Gurmendi a conduit une partie des négociations sur la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif de 1997 et la Convention internationale de 1999 pour la répression du financement du terrorisme ;
- Rapporteur de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (1994) ; et
- Membre de la Commission nationale sur le droit international humanitaire et de la commission interministérielle d'Argentine chargée de rédiger la loi pour la mise en œuvre au niveau national du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

III. DROITS DE L'HOMME

Silvia Fernández de Gurmendi a été directrice générale (2008-2009) et directrice générale adjointe (2002-2003) chargée des droits de l'Homme au ministère des Affaires étrangères d'Argentine. Entre autres responsabilités, elle a exercé les fonctions suivantes :

- Représentante de l'Argentine devant des organisations régionales et universelles de défense des droits de l'Homme ;
- Représentante de l'Argentine dans des affaires portées devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme ;
- Conseils et promotion d'initiatives, notamment sur la justice transitionnelle, la prévention de génocides et le droit à la vérité, finalement reconnu en tant que droit autonome par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2013 ;
- Promotion d'initiatives et représentation de l'Argentine au sein de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) ;

- Présidente du Groupe international d'experts sur les mercenaires réuni par le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme chargé de recommander des mesures pour lutter contre le recrutement de mercenaires et renforcer le contrôle des sociétés de sécurité privées (aux termes de la Résolution 56/232 de l'Assemblée générale des Nations Unies) ; et
- Co-auteur de la Déclaration de Nuremberg sur la paix et la justice. La Déclaration a été présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Conférence de révision du Statut de Rome qui a eu lieu à Kampala (Ouganda) en 2010.

IV. ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES

Silvia Fernández de Gurmendi a donné des conférences et enseigné le droit international et le droit international pénal dans diverses universités d'Argentine, et notamment à la Faculté de droit international de l'Université de Buenos Aires, de droit international pénal dans cette même université, ainsi qu'à l'Université de Palerme (Argentine).

V. ÉTUDES

Diplôme en droit, Faculté de droit et de sciences sociales, Université de Córdoba (Argentine).

Diplôme d'études spécialisées en droit public (D.E.A), Faculté de droit et des sciences économiques, Université de Limoges (France).

Docteur en droit (PhD), Faculté de droit, Université de Buenos Aires (Argentine).

Docteur *Honoris Causa*, Faculté de droit, Université de Córdoba (Argentine).

Diplômé de l'Académie diplomatique d'Argentine (1987-1988).

VI. LANGUES

Espagnol (langue maternelle), français et anglais – excellentes connaissances et pratique courante.

VII. SÉLECTION DE PUBLICATIONS

"The Legal Status of UN Peacekeepers in the Field: Security and Safety/Criminal and Disciplinary Law" *Contemporary International Law Issues: Conflicts and Convergence*, American Society of International Law/Nederlandse Vereniging voor International Recht, TMC Asser Instituut, La Haye, Pays-Bas, 1995.

"Elementos para el establecimiento de una corte penal internacional eficaz e independiente", *Revista del Instituto Interamericano de Derechos Humanos*, Costa Rica, N° 23, janvier-juin 1996.

"The Role of the Prosecutor", Roy S. Lee (ed.), *The International Criminal Court, The Making of the Rome Statute, Issues, Negotiations, Results*, Kluwer Law International, La Haye/Londres/Boston, 1999.

"The Criminal Procedures - The Negotiating Process", Roy S. Lee (ed) *The International Criminal Court, The Making of the Rome Statute, Issues, Negotiations, Results*, Kluwer Law International, La Haye/Londres/Boston, 1999.

"Iniciativas de las Naciones Unidas para combatir el terrorismo internacional", *Revista del Instituto de Relaciones Internacionales*, Universidad de la Plata, N° 17, juin-novembre 1999.

"La creación de la Corte Penal Internacional", *Revista del Instituto de Relaciones Internacionales*, La Plata, N° 19, juin-novembre 2000.

"La Corte Penal Internacional", CICR, *Adaptación de la Legislación Interna para la sanción de las infracciones contra el derecho internacional humanitario*, Informe de la Reunión de Expertos de Países Iberoamericanos, Madrid, 10 au 12 mars 1999, Madrid/Bogotá 2000.

The Elements of Crimes and the Rules of Procedure and Evidence of the International Criminal Court, R.Lee (ed.), avec H. Friman, H. von Hebbel et D. Robinson, Transnational Publishers Inc., New York, 2001.

"The Elaboration of the Rules of Procedure and Evidence", *The Elements of Crimes and the Rules of Procedure and Evidence of the International Criminal Court*, Transnational Publishers Inc., New York, 2001.

"Definition of Victims and General Principle", *The Elements of Crimes and the Rules of Procedure and Evidence of the International Criminal Court*, Transnational Publishers Inc., New York, 2001.

"The Rules of Procedure and Evidence", *European Conference on the Rome Statute of the International Criminal Court*, NPWJ, Rome, 2001.

“The Role of the Prosecutor”, M. Politi et G. Nessi (ed.), *The Rome Statute of the International Criminal Court, a Challenge to impunity*, Ashgate-Dartmouth, Alderhshot/Burlington, États-Unis/Singapour/Sidney, 2001.

“The Rules of Procedure and Evidence of the International Criminal Court” (avec H. Friman), *Yearbook of International Humanitarian Law*, Instituut Asser, La Haye, 2001.

“El acceso de las víctimas a la Corte Penal Internacional”, *La Corte Penal Internacional*, La Casa de las Américas, Madrid, 2002.

"The Working Group on Aggression of the Preparatory Commission for the International Criminal Court", *Fordham International Law Journal*, (Twenty-Fifth Memorial Issue. *The Eve of the International Criminal Court: Preparations and Commentary*), mars 2002.

“El Estatuto de Roma de la Corte Penal Internacional: Extensión de los crímenes de guerra a los conflictos armados de carácter o internacional y otros desarrollos relativos al derecho internacional humanitario”, *Revista Lecciones y Ensayos*, Argentine, 2004.

“The International Criminal Court and the Crime of Aggression: From the Preparatory Commission to the Assembly of States Parties and Beyond: An insider’s view”, M. Politi et G. Nessi (ed.), *The International Criminal Court and the Crime of Aggression*, Ashgate, 2004.

“National Report (Argentina), The Rome Statute and Domestic Legal Orders”, Claus Kress, Bruce Broomhall, Flavia Lattanzi, Valeria Santori (ed.), *Constitutional Issues, Cooperation and Enforcement*, Vol. II, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden- Baden, 2004.

“Rules of Procedure and Evidence and Regulations of the International Criminal Court” (avec Hakan Friman) José Doria, Hans-Peter Gasser, Cherif Bassiouni (ed.), *The Legal Regime of the International Criminal Court, Essays in Honour of Professor Igor Blischchenko*, Martinus Nijhoff Publishers, 2009.

“O Princípio da Complementariedade”, *O Tribunal Penal Internacional, Comentários ao Estatuto de Roma*, Sylvia Steiner et Leonardo Nemer Caldeira Brant (ed.), Del Rey, Belo Horizonte, 2016

“Non state actors in the Law and Practice of the International Criminal Court”, *Israel Yearbook of Human Rights*, Vol. 47 (2017)

“Enhancing the Court’s Efficiency. From the Drafting of the Procedural Provisions by States to their Revision by Judges”, *Journal of International Criminal Justice*, Vol. 16, N° 2, mai 2018.

“Judges: Selection, Competence, Collegiality”, *Rome Statute at Twenty*, AJIL Unbound, Vol. 112, publié en ligne par Cambridge University Press, 30 juillet 2018.